

## Signature charte du dialogue social

Monsieur le DGS,  
Madame et Messieurs les DGA,  
Mesdames et Messieurs les représentants du personnel,  
Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue pour la signature dans quelques instants de la charte du dialogue social. C'était un engagement que j'avais pris dès mon élection à la présidence du Département. J'ai envie de dire aujourd'hui « engagement tenu ».

Cet engagement reflète au fond ma vision des relations que je souhaite nouer et entretenir avec les agents de la collectivité départementale et les représentants du personnel.

Je veux instaurer un véritable climat de confiance et de dialogue au sein de cette collectivité. Ces deux aspects sont pour moi des préalables impératifs à la bonne conduite de la Collectivité et donc à la bonne mise en œuvre de l'action publique départementale.

J'ai annoncé, lors de la cérémonie des vœux aux agents, que je veux privilégier toutes les formes de communication interne. Qu'elles soient directes, avec les agents, ou indirectes, via notamment les représentants du personnel.

Vous êtes, pour nous, élus, des points vigilants, au sein de notre administration, en assurant un rôle d'alerte. Mais vous participez aussi à la construction d'un climat de travail serein et efficace.

Cela est important dans une collectivité telle que la nôtre qui gère près de 5400 agents dont près de 3700 agents titulaires. Je suis conscient des enjeux, des attentes et des défis à surmonter.

Je prends peu à peu connaissance des dossiers. Avec le DGS, nous y travaillons, nous échangeons régulièrement sur les questions relatives aux gestions des ressources humaines.

Ce que je veux vous dire aujourd'hui, c'est que je serai attentif. Je souhaite inscrire mon action dans la confiance, le dialogue et bien évidemment l'action... Oui, l'Action... car je sais que vous attendez des actes de la part de l'autorité départementale que je suis.

Et c'est bien la raison pour laquelle je veux débiter mon mandat par un acte fort et symbolique. La signature de cette charte du dialogue social est la première pierre de cette relation que je veux constructive.

C'est l'aboutissement d'une concertation fructueuse débutée il y a deux ans de cela. Je tiens à remercier toutes les parties prenantes aux différents ateliers qui se sont déroulés tout au long de l'année.

J'ai pu sentir, de la part des participants, une véritable volonté de mettre en place un dialogue social rénové, contribuant à l'amélioration des conditions de l'activité syndicale et de la concertation avec l'autorité territoriale.

En ce qui concerne le contenu de cette charte, il est rappelé une définition commune de ce qu'est le dialogue sociale : *« le dialogue social doit permettre d'assurer la promotion des intérêts individuels des agents tout en assurant l'intérêt général de l'organisation des services, garant d'un climat social serein ».*

Dans ce cadre, je tiens à souligner le rôle majeur des organisations syndicales. Cette définition reconnaît le travail partenarial et votre rôle de force de contributions et de propositions.

La charte que nous signerons dans quelques instants rappelle par ailleurs l'attachement de notre collectivité aux principes fondamentaux suivants :

- Le principe de représentation et d'exercice de plein droit de l'activité syndicale
- Le principe de non-discrimination en raison de l'activité syndicale
- La place privilégiée des organisations syndicales reconnues comme représentatives
- La mise en place d'un accompagnement tout au long du parcours syndical
- La sincérité dans les débats.

Concernant les champs couvrant la concertation, ils portent sur les thématiques mentionnées à l'article 8 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations du fonctionnaire :

- Conditions et organisation du travail et télétravail
- Déroulement des carrières et promotion professionnelle,
- Formation professionnelle et continue,
- Action sociale et protection sociale complémentaire,
- Hygiène, sécurité et santé au travail,
- Insertion professionnelle des personnes handicapées,
- Egalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

S'agissant des moyens alloués aux syndicats, la charte rappelle que la collectivité a mis en place un protocole et des conventions bipartites qui définissent les moyens matériels mis à disposition des organisations syndicales tels que les locaux, mobiliers, matériels et fournitures.

C'est la première fois qu'une telle charte est adoptée par l'ensemble des organisations représentatives dans la collectivité. J'y vois là le signe que le dialogue social est une réalité que chacun veut faire vivre au quotidien.

Je tiens à saluer le sens des responsabilités de chacune de vos organisations qui concourent à bâtir une relation de travail et d'échange régulière et efficace.

Henry Ford avait cette citation très juste : « se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite ». La signature de cette charte est aujourd'hui l'engagement de travailler ensemble pour la réussite du dialogue social.

Je formule le vœu que ce dialogue social puisse se poursuivre s'enrichir, au fil des mois et des années, dans l'intérêt de la collectivité et de l'ensemble des agents. Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous en mars prochain pour une réunion technique autour de l'organisation des élections professionnelles prévues le 6 décembre 2018.

Je vous remercie